



Le présent document contient des renseignements essentiels sur le Catégorie d'actions mondiales RBC (série A). Vous trouverez des précisions dans le prospectus simplifié du fonds. Demandez un exemplaire à votre représentant, communiquez avec RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. (RBC GMA) par téléphone au 1 800 668-FOND (3663) ou par courriel à fonds.investissements@rbc.com, ou visitez le site fonds.rbcgma.com/renseignements-investisseurs.

Avant d'investir dans un fonds, vous devez vérifier s'il est compatible avec vos autres placements et avec votre tolérance au risque.

Bref aperçu

Code du fonds :	RBF3033	Gestionnaire du fonds :	RBC Gestion mondiale d'actifs Inc.
Date de création de la série :	21 octobre 2014	Gestionnaire de portefeuille :	RBC Gestion mondiale d'actifs Inc.
Valeur totale du fonds le 21 octobre 2014 :	s. o.*	Distributions :	Annuelle (en mars)
Ratio des frais de gestion (RFG) :	s. o.*	Placement minimal :	Plac. initial de 500 \$, plac. additionnel de 25 \$

* Cette information n'est pas disponible, car il s'agit d'une nouvelle série du fonds.

Dans quoi le fonds investit-il ?

Le fonds investit son actif principalement dans des parts du Fonds d'actions mondiales RBC. Le Fonds d'actions mondiales RBC investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés variées exerçant leurs activités dans différents pays du monde et dans différents secteurs.

Les tableaux suivants vous donnent un aperçu des placements du fonds en date du 21 octobre 2014. Les placements du fonds varieront.

Les 10 principaux titres (21 octobre 2014)

Cette information n'est pas disponible puisqu'il s'agit d'un nouveau fonds.

Répartition des placements (21 octobre 2014)

Cette information n'est pas disponible puisqu'il s'agit d'un nouveau fonds.

Quel est le degré de risque ?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

La lecture de la fluctuation d'un fonds au fil du temps, soit sa « volatilité », est un moyen d'évaluer le risque.

De façon générale, le rendement des fonds assortis d'une volatilité élevée fluctuera davantage au fil du temps. Habituellement, ces fonds risquent davantage de perdre de l'argent, mais ils peuvent aussi produire des rendements élevés. Le rendement des fonds assortis d'une faible volatilité tend à fluctuer peu au fil du temps. Habituellement, leurs rendements sont faibles, mais ils risquent peu de perdre de l'argent.

Niveau de risque

RBC GMA estime que le risque associé à la volatilité de ce fonds est **moyen**.

Puisqu'il s'agit d'un nouveau fonds, le niveau de risque n'est qu'une estimation de RBC GMA. De façon générale, le niveau de risque est établi en fonction de la fluctuation des rendements du fonds d'une année à l'autre. Il ne prévoit pas la volatilité future du fonds. Il peut être modifié au fil du temps. Un fonds associé à un faible niveau de risque peut tout de même perdre de l'argent.



Pour de plus amples renseignements sur le niveau de risque et les risques pouvant avoir une incidence sur le rendement du fonds, se reporter aux rubriques « Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? » et « Qui devrait investir dans ce fonds? » dans le prospectus simplifié du fonds.

Aucune garantie

À l'instar de la plupart des fonds communs de placement, ce fonds ne comporte aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le capital investi.

Quel a été le rendement du fonds ?

Cette section présente le rendement des actions de série A du fonds depuis la date de sa création. Le rendement est indiqué après déduction des frais. Ces frais réduisent le rendement du fonds.

Rendements annuels

Les rendements annuels d'une série du fonds dont les résultats ne s'étalent pas sur une année civile entière peuvent ne pas être fournis.

Meilleurs et pires rendements sur 3 mois

Les meilleurs et pires rendements sur 3 mois pourraient ne pas être indiqués pour une série du fonds qui n'a pas encore été exploitée pendant une année civile complète.

Rendement moyen

Le rendement moyen d'une série du fonds dont la période de résultats consécutifs est de moins de 12 mois pourrait ne pas être fourni.

À qui le fonds est-il destiné ?

Le fonds s'adresse aux épargnants :

- qui visent une croissance à long terme de leur placement
- qui souhaitent que leur portefeuille soit investi principalement dans des titres de capitaux propres mondiaux et exposé à des sociétés mondiales œuvrant dans différents secteurs
- qui prévoient détenir leur placement dans le cadre d'un compte non enregistré
- qui prévoient détenir leur placement à long terme
- qui souhaitent avoir la possibilité d'échanger leurs actions contre celles d'une autre catégorie de RBC Corporate Class Inc. sans donner lieu à un gain ou à une perte en capital

Un mot sur la fiscalité

De façon générale, vous devrez inclure dans votre revenu imposable les gains que vous tirez d'un fonds dont les parts ne sont pas détenues dans le cadre d'un régime enregistré comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt. Le montant de l'impôt que vous aurez à payer est tributaire des lois fiscales qui s'appliquent à votre situation et au fonds.

Sachez que si vous détenez vos parts du fonds dans le cadre d'un compte non enregistré, les distributions du fonds sont incluses dans votre revenu imposable, que vous les ayez reçues en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il ?

Les tableaux suivants présentent les frais que vous pourriez devoir payer pour acheter, détenir et vendre des actions de série A du fonds. Les frais, y compris les commissions, peuvent être différents d'une série à l'autre d'un fonds et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter des représentants à recommander davantage un placement qu'un autre. Informez-vous sur les autres fonds et placements qui pourraient vous convenir à moindre coût.

1. Frais d'acquisition

Les actions de série A ne sont pas assorties de frais d'acquisition. Vous ne payez donc pas de frais d'acquisition à l'achat, à la vente ou au transfert d'actions.

2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont néanmoins une incidence sur vous, car ils réduisent le rendement du fonds.

Les frais du fonds correspondent aux frais de gestion (y compris les commissions de suivi), aux frais d'exploitation (y compris les frais d'administration) et aux frais de courtage. Les frais annuels de gestion de la série totalisent 1,85 % et les frais d'administration totalisent 0,13 % de la valeur de la série. Vu la création récente de cette série du fonds, ses frais d'exploitation et ses frais de courtage ne sont pas encore disponibles.

Plus de renseignements sur la commission de suivi

La commission de suivi est versée tant que vous détenez des parts du fonds. Elle couvre le coût des services et des conseils que votre représentant et sa société vous fournissent. La société de votre représentant peut verser une partie de la commission de suivi à ses représentants.

RBC GMA verse à la société de votre représentant une commission de suivi, qui est payée à même les frais de gestion. Le taux pour cette série d'actions du fonds correspond à 1,00 % de la valeur de votre placement, annuellement. Cela correspond à des frais annuels de 10,00 \$ par tranche de 1 000 \$ investie.

3. Autres frais

Vous pourriez devoir payer d'autres frais à l'achat, à la détention, à la vente, au transfert ou à la reclassification de actions du fonds.

Frais

Frais de négociation à court terme

Frais applicables aux régimes enregistrés

Ce que vous payez

Vous payez 2 % de la valeur des actions que vous vendez ou transférez dans les sept jours suivant leur achat. Ces frais seront versés au fonds.

Des frais peuvent être payables à votre représentant ou à sa société si vous transférez un placement détenu dans un régime enregistré à une autre institution financière. Aucuns de ces frais ne nous sont payés.



Et si je change d'idée ?

La législation sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous confère le droit de faire ce qui suit :

- résilier un contrat d'achat de titres d'organismes de placement collectif dans les deux jours ouvrables de la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- annuler votre achat dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, la loi vous permet aussi d'annuler un achat ou, dans certains territoires, de demander des dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent des informations fausses ou trompeuses. Vous devez vous prévaloir de ces droits dans les délais établis par les lois sur les valeurs mobilières en vigueur dans votre province ou votre territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous aux lois sur les valeurs mobilières de votre province ou de votre territoire ou consultez un avocat.

Renseignements

Communiquez avec RBC GMA ou votre représentant pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié du fonds et d'autres documents d'information. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents que le fonds doit produire en vertu de la loi.

RBC Gestion mondiale d'actifs Inc.
155 Wellington Street West
Suite 2200
Toronto (Ontario)
M5V 3K7

Numéro sans frais : 1 800 668-FOND (3663)
Courriel : fonds.investissements@rbc.com
Site Web : fonds.rbcgma.com/renseignements-investisseurs

® / MC Marque(s) de commerce de la Banque Royale du Canada. Utilisée(s) sous licence.
© RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. 2014

Pour en apprendre davantage sur les placements dans des organismes de placement collectif, veuillez consulter la brochure **Comprendre les organismes de placement collectif** sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières au www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.